Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260320-DEL202617-DE

DELIBERATION N° 2026-17

OBJET : Election du Maire

ELECTION DU MAIRE

Premier Tour de scrutin

Le Président, après avoir donné lecture des articles L. 2122-4, L. 2122-7 du code Général des Collectivités Territoriales, a invité le conseil à procéder, au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages, à l'élection d'un maire, conformément aux dispositions prévues par l'article L. 2122-4 et L. 2122-7 du Code Général des Collectivités Territoriales. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a remis fermé, son bulletin de vote dans le réceptacle prévu à cet effet.

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de conseillers présents à l'appel n'ayant pas pris part au vote : 0

Nombre de votants (enveloppes déposées) : 23

A DEDUIRE : bulletins litigieux énumérés aux articles L 65 et L66 du code électoral (bulletins blancs, ne contenant pas de désignation suffisante ou dans lesquels les votants se sont fait connaître) : 5

RESTE, pour le nombre des suffrages exprimés : 18
Majorité absolue : 10

A obtenu : 18 voix, M Norbert JANVIER

M Norbert JANVIER ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Maire et a été immédiatement installée dans ses fonctions.

DIT que la présente délibération sera portée au registre des délibérations de la commune.

POUR EXTRAIT CONFORME
GRAND FOUGERAY, le 20 MARS 2026

LE MAIRE
Norbert JANVIER



Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le
ID : 035-213501240-20260320-DEL202617-DE

CONSEIL MUNICIPAL DU 20 MARS 2026

SEANCE DU : 20 mars 2026
CONVOCATION DU : 16 mars 2026
DATE DE TRANSMISSION AUX CONSEILLERS : 16 mars 2026
DATE D'AFFICHAGE EN MAIRIE: 16 mars 2026
SOUS LA PRESIDENCE DE : Mme Nadine DREAN
Nombre de conseillers : 23

* en exercice : 23
* présents : 23
* absents : 0 (dont 0 procuration)

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à vingt heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grand-Fougeray, se sont réunis à la salle du conseil sur la convocation qui leur a été adressée par Madame le Maire, conformément aux articles L 2121-10 et L 2122-8 et L. 2122-9 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Nombre de membres dont le Conseil municipal doit être composé : 23
Nombre de Conseillers en exercice : 23
Nombre de Conseillers qui assistent à la séance : 23

Etaient présents MM. Les conseillers municipaux :

1. Norbert JANVIER
2. Karine MONTCHATON
3. Bernard PLANTARD
4. Marie Anne BIORET ALEXANDRE
5. David CHAUVIN
6. Laura BRUNEAU
7. Philippe SANTERRE
8. Yasmina PROVOST
9. Loïc LEMAU
10. Ludivine BOUJU
11. Frédéric GERNIGON
12. Morgane JOUNY
13. Romain GEFFRIAUD
14. Lucie MOREAU
15. Guillaume MARTIN
16. Alysée VILLETTE
17. Gwénaël GICQUEL
18. Sylvie GERNIGON
19. Mikael GICQUEL
20. Carole GUIBERT
21. Michel LAMPRIER
22. Cathy GUILLOIS
23. Christophe PLOTEAU

La séance a été ouverte sous la présidence de Mme Nadine DREAN Maire,
Le Conseil a choisi pour secrétaire Mme Lucie MOREAU, **à l'unanimité**

Mme Marie-Anne BIORET ALEXANDRE, la plus âgée des membres du Conseil, a pris ensuite la présidence et a procédé à l'appel nominal des membres du conseil :

M Norbert JANVIER, Mme Karine MONTCHATON, M Bernard PLANTARD, Mme Marie Anne BIORET ALEXANDRE, M David CHAUVIN, Mme Laura BRUNEAU, M Philippe SANTERRE, Mme Yasmina PROVOST, M Loïc LEMAU, Mme Ludivine BOUJU, M Frédéric GERNIGON, Mme Morgane JOUNY, M Romain GEFFRIAUD, Mme Lucie MOREAU, M Guillaume MARTIN, Mme Alysée VILLETTE, M Gwénaël GICQUEL, Mme Sylvie GERNIGON, M Mikael GICQUEL, Mme Carole GUIBERT, M Michel LAMPRIER, Mme Cathy GUILLOIS, M Christophe PLOTEAU
, formant la majorité des membres en exercice, le Conseil étant composé de 23 membres.

Mme Marie-Anne BIORET ALEXANDRE a déclaré installé le Conseil Municipal

Approbation du compte-rendu de séance en date du 02/03/2026, **à l'unanimité**

MEMBRES EXCUSÉS ET REPRESENTES :
Néant

MEMBRES EXCUSÉS :
Néant

MEMBRES ABSENTS :
Néant